

**PROJET
PEDAGOGIQUE
INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
2021 – 2022**



PRESENTATION ADMINISTRATIVE : ORGANISME GESTIONNAIRE

DENOMINATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE :	
CROIX-ROUGE FRANCAISE INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	
DATE DE CREATION :	08 juin 2006
NATURE JURIDIQUE :	Association Loi 1901
ADRESSE DU SIEGE :	400 Avenue du Château de Jouques Parc d'Activités La Plaine de Jouques I – 13420 - GEMENOS
TELEPHONE :	04 42 62 84 75 Télécopie :
E-MAIL :	http://irfss-pacac.croix-rouge.fr

RESPONSABLE HABILITE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE (NOM, PRENOM) :	
FONCTION :	Directeur Régional
ADRESSE :	400 Avenue du Château de Jouques Parc d'Activités La Plaine de Jouques I – 13420 - GEMENOS
TELEPHONE :	04 42 62 84 75 Télécopie :
E-MAIL :	

PRESENTATION ADMINISTRATIVE : INSTITUT DE FORMATION ST-JOSEPH CROIX-ROUGE

NOM ET PRENOM DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT DE FORMATION SAINT-JOSEPH CROIX-ROUGE FRANÇAISE REGION PACA CORSE : Madame Gilberte HUE	
ADRESSE SITE PRINCIPAL : 343 boulevard Romain Rolland 13009 MARSEILLE	
TELEPHONE : 04 91.92.96.72	TELECOPIE : 04 96 12 53 98
E-MAIL : gilberte.hue@croix-rouge.fr	
DATE DE CREATION : 01/09/2008	

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'IFAS

3.1. CADRE LEGISLATIF

Ce projet s'appuie sur les textes de lois réglementant les études conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant (DEAS) :

- ❖ Le ministre des solidarités et de la santé,
- ❖ Vu le code de la santé publique, notamment les articles R. 4311-4 et D. 4391-1 ;
- ❖ Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;
- ❖ Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux ;
- ❖ Vu l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- ❖ Vu l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- ❖ Vu l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des Instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
- ❖ Vu l'avis de la Commission professionnelle interministérielle consultative cohésion sociale et santé sur les référentiels activités, certification et formation du diplôme d'État d'aide-soignant du 14 avril 2021 ;
- ❖ Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 20 avril 2021 ;
- ❖ Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 6 mai 2021,

3.2. LA FINALITE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

La formation a pour but de former des aides-soignants autonomes, responsables et réflexifs, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son champ de compétences et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

Elle propose un parcours professionnalisant qui permet à l'élève de construire progressivement ses compétences telles qu'elles sont définies dans le référentiel de la profession. Son objectif est de former des professionnels engagés et responsables.

La finalité de la formation est donc de permettre à l'aide-soignant en devenir :

- De construire son identité professionnelle.
- De développer une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et ainsi d'agir avec autonomie et responsabilité.
- De développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles (savoirs théoriques et procéduraux, savoirs pratiques définis dans le référentiel)
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.

3.3. LES ACTEURS DE LA FORMATION

3.3.1. Les élèves

Public accueilli :

Conformément à la capacité d'accueil autorisée par le Conseil Régional, 95 élèves intègrent l'IFAS

- CURSUS COMPLET :

Date d'entrée en formation : **6 septembre 2021.**

- CURSUS PARTIELS :

Pour répondre aux besoins, l'IFAS accueille des publics en cursus partiel métiers (**XX** élèves).
Ces élèves sont intégrés à la formation initiale

Début de formation : **6 septembre 2021**

Public accueilli :

- Personnes titulaires du Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture
- Personnes titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale et mention complémentaire
- Personnes titulaires du Titre professionnel d'Assistante de Vie aux Familles
- Personnes titulaires du Diplôme d'État Aide Médico Psychologique
- Personnes titulaires du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social
- Personnes titulaires du diplôme d'ASQ et Agents de services

- AUTRES CURSUS PARTIELS :

L'IFAS accueille :

- Post VAE
- Revalidation de module issue de la formation initiale
- Revalidation de module issue d'un cursus partiel métier
- Reprise de formation après interruption
- Fin de formation
- Apprentis

Ces élèves sont intégrés à la formation initiale

Début de formation : **6 septembre 2021**

La promotion aide-soignante 2021-2022 est donc de 95 élèves tout cursus confondu.

Les Élèves de tout profil de formation sont intégrés dans la même promotion dans un souci d'équité : « **un même diplôme, une même formation** » et « **tous ensemble pour un même diplôme** » :

- Éviter la différenciation des cursus de formation
- Faciliter les échanges entre les élèves de métier, d'expérience professionnelle et de prérequis différents
- Permettre une cohésion et une entraide dans la dynamique de travail de groupe.
- Cultiver le principe de l'émulation
- Lutter contre les différences et les discriminations.
- Optimiser la démocratisation participative inter-cursus

Représentativité des élèves :

Conformément au référentiel de formation, l'élection des délégués de classe est organisée en début de formation (élection à bulletin secret à la majorité absolue au 1er tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour). (cf. ANNEXE). Cette année, l'élection sera réalisée avant le 17 septembre 2021.

3.3.2. Le Personnel de l'Institut

LE PERSONNEL DE DIRECTION :

NOM	PRENOM	FONCTION	ETP
HUE	Gilberte	Directeur de l'institut de formation	1
MILLE GRAND	Véronique	Assistante de Direction	1
BATTE	Patrice	Responsable Pédagogique IFSI Docimologie	1
MATHIEUX	Joëlle	Responsable Pédagogique Pôle Stage	1
RAAF	Akli	Responsable Administratif	1

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

NOM	PRENOM	FONCTION	ETP
PAQUIS	Nicolas	Référent Pédagogique Chargé de formation	1
GIRARDOT	Élodie	Co-référente pédagogique Chargée de formation	1
BALASSE	Marjorie	Chargée de formation	1
XX	XX	Chargé de formation (en cours de recrutement)	1

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF / PEDAGOGIQUES / FONCTIONS SUPPORTS :

NOM	PRENOM	FONCTION
GRECH	Céline	Secrétaire pédagogique IFAS
DIAZ	Christine	Cellule Stage
TOURNIER	Karine	AFGSU
RAIMONDI	Pauline	Docimologie/Référente handicap
MAGGIO	Sandy	Administrateur des ventes
RIOU	Yann	Référent Qualité
MICHAUX	Virginie	Référente handicap

LES AUTRES PARTICIPANTS A LA FORMATION :

L'ensemble des formateurs de l'établissement de formation, rattachés aux différentes filières de formation (IFSI), sont amenés à intervenir en transversalité dans les différents modules d'enseignement en fonction de leurs compétences et sur la base des principes pédagogiques du projet de formation de l'établissement et de l'IRFSS. Des professionnels issus du milieu médical, paramédical, ou associatif collaborent aux enseignements en fonction de leur(s) expertise(s).

3.4. L'ENSEIGNEMENT PAR MODULES

La formation comprend 10 unités de formation correspondant aux 10 unités de compétences définies de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

LES 10 COMPETENCES
Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Repérage et prévention des situations à risque
Evaluation de l'état clinique d'une personne
Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Entretien des locaux et des matériels, et prévention des risques associés
Traitement des informations
Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestions des risques

Ces compétences sont requises pour l'exercice des dix activités du métier d'aide-soignant.

Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant :

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus :

1. Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

2. Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques

L'enseignement en institut comprend 10 modules dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels.

La participation des élèves à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

3.4.1. Dispositif prévisionnel de formation :

ANNEE 2021-2022 :

MODULES	Périodes d'enseignement	DUREE
Module 1 :	Du 6 au 10 septembre 2021 Du 27 septembre au 29 septembre 2021 Du 8 au 12 novembre 2021 Les 15 et 16 novembre 2021 Le 07 février 2022 Du 11 au 15 avril 2022	Soit 147 heures
Module 2 :	Du 17 au 19 novembre 2021	soit 21 heures
Module 3 :	Du 22 au 26 novembre 2021 Du 29 au 3 décembre 2021 Le 08 février 2022	Soit 77 heures
Module 4 :	Du 30 septembre 2021 Du 13 au 16 décembre 2021 Du 09 au 11 février 2022 Du 14 au 18 février 2022 Du 21 au 25 février 2022 Du 28 au 03 mars 2022	Soit 182 heures
Module 5 :	Du 13 au 17 septembre 2021	Soit 35 heures
Module 6 :	Du 09 au 13 mai 2022 Du 16 au 20 mai 2022	Soit 70 heures
Module 7 :	Le 01 octobre 2021 Le 17 décembre 2021 Le 04 mars 2022	Soit 21 heures
Module 8 :	Du 20 au 24 septembre 2021	Soit 35 heures
Module 9 :	Du 02 au 06 mai 2022	Soit 35 heures
Module 10 :	Du 11 au 15 juillet 2022 Du 18 au 22 juillet 2022	Soit 70 heures
API	Du 06 au 10 décembre 2021	Soit 35 heures
Suivi pédagogique	Du 06 au 10 décembre 2021 Du 27 au 29 avril 2022 Du 25 au 29 juillet 2022	Soit 70 heures

3.4.2. Les principes pédagogiques :

- Parcours professionnel formalisé,
- Individualisation des parcours professionnels,
- Développement des capacités d'initiative et d'anticipation renforcé par l'analyse des situations apprenantes sur les lieux de stage,
- Transversalité avec les étudiants en soins infirmiers (1^{ère} et 2^{ème} année) avec le soutien du pôle ingénierie, recherche et suivi pédagogique, docimologie de l'établissement,
- Interculturalité,
- Enquête satisfaction apprenant en fin de chaque module, régulation apprenants/formateurs à mi-formation.

3.4.3. Les méthodes pédagogiques :

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (travaux guidés ou en autonomie...), travaux pratiques, simulation en santé, sérieux game, stages, Travaux Personnels Guidés (TPG), classes virtuelles et FOAD, pédagogie inversée, sessions de PRAC, et travaux de groupes.

- COURS MAGISTRAUX :

Ces cours sont donnés par un formateur dans des salles de cours traditionnelles. Ces cours magistraux sont délivrés en promotion complète. Au regard des résultats de l'enquête « satisfaction des apprenants » la visio-conférence ne sera pas utilisée, si les locaux ne nous permettent pas de bénéficier d'un amphithéâtre, nous multiplierons le nombre de formateurs intervenants en conséquence.

Le volume horaire des cours magistraux est volontairement baissé par rapport aux années précédentes au profit de travaux personnels guidés, de travaux dirigés, de séance de simulation en santé et d'exposés ou de classes inversées réalisés par les élèves ainsi que d'aides à la création de fiches de révision pendant l'enseignement.

Grâce à l'Espace Numérique de Travail, tous les cours sont à disposition des élèves avant les séances afin de favoriser l'interactivité élèves/formateur, élèves/élèves durant les cours magistraux.

- TRAVAUX DIRIGES :

Ces cours servent à préparer, illustrer, approfondir ou compléter un cours magistral. Les élèves sont amenés à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques afin d'introduire des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques. Cette année, le volume horaire des exercices d'entraînement a été augmenté.

- ÉTUDES DE SITUATION DANS L'APPRENTISSAGE :

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en IFAS est favorisée tout au long de l'année : supervision, exploitation de stage, suivi pédagogique de groupe au retour de stage par pratique réflexive dans l'analyse de cas que les élèves auront vécu en stage en lien avec les activités aides-soignantes de l'unité d'enseignement étudiée à l'IFAS, 5 dans l'année scolaire.

- SIMULATION EN SOINS OU EN SANTE :

Il sera réalisé minimum deux séances de simulation en soin au laboratoire avec débriefing de type analyse de pratique professionnelle, en groupes restreints (25 élèves) avec un mannequin de type haute-fidélité.

- SEANCES PRATIQUES AVEC SIMULATEUR DE HANDICAP ET SIMULATEUR DE VIEILLISSEMENT :

Dans le cadre du module 1 , il est organisé des séances de pratique durant lesquelles les élèves, grâce au matériel de simulateur de déficiences sensorielles (déficience tactile, auditive, visuelle et vestibulaire) et de vieillissement (évalué à une expérience de personne âgée de 80 ans environ), feront l'expérience dans un contexte d'activités de la vie quotidienne (type repas, déplacement, ...) de ces déficiences afin de mieux les comprendre, réaliser les besoins et attentes de ces personnes en fonction de leurs pertes d'autonomie. Dans une posture hypothético-inductive et déductive, les élèves développeront alors eux-mêmes leurs fiches « savoir-être » et « savoir-faire » pour les aider dans les activités de la vie quotidienne des patients dépendants.
Compensation des déficiences sensorielles et adaptation des pratiques.

- TRAVAUX PRATIQUES :

Démonstration et réalisation de gestes techniques en salles de travaux pratiques par groupe restreint dédiée à la pratique.

- TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

Mise à disposition de la salle informatique et de l'accès à la salle informatique (4 ordinateurs reliés à internet dans les locaux transitoires, normalement 20 postes sont prévus).

Utilisation par les élèves et les formateurs de l'Espace Numérique de Travail (mise en ligne des diaporamas de tous les cours magistraux et d'exercices d'entraînement divers sur Moodle, des plannings de cours, d'informations diverses). Tous les cours magistraux par module de formation sont à disposition sur l'ENT (Moodle) avant les séances afin que les élèves puissent se préparer aux cours (imprimer, préparer d'éventuels questions, ...) afin de favoriser les interactions formateur/élèves durant le cours magistral.

- *ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : PRATIQUE D'ANALYSE REFLEXIVE PAR ANALYSE DE CAS (PRAC) ET L'ANALYSE DE SCENARIO :*

L'équipe pédagogique, formée à la PRAC, accompagne les élèves à l'analyse de leur pratique professionnelle dans le cadre de la formation sur la base de situations cliniques ayant suscitées une émotion ressentie comme négative rapportée de stage par les élèves. Les PRAC se font par groupe de 25 élèves à partir du 5 novembre 2021, elles sont au nombre de 2 sur l'année.

L'analyse de scénario est une méthode rapide d'évaluation des pratiques professionnelles. Le scénario met en scène un incident survenu dans un établissement de santé que l'on présente aux futurs professionnels qui pourraient être exposés au même risque. L'analyse du film permet : l'identification des erreurs, de déterminer les facteurs contributifs, de réfléchir ensemble sur les mesures barrières. L'analyse de scénario permet d'étudier des problèmes complexes, de manière concrète des situations de soins et de se questionner collectivement pour appréhender la notion de risque.

- *PEDAGOGIES INNOVANTES :*

Des séances pédagogiques de révisions d'acquisitions de connaissances théoriques sont mises en place sous le type de sérieux-game en petits groupes favorisant l'apprentissage par le conflit sociocognitif aboutissant à l'apprentissage coopératif. Ces sérieux-game sont utilisés par groupes de 15 élèves accompagnés d'un formateur.

- *EXERCICE ORSEC NOVI EN PARTENARIAT AVEC LE CESU 13 :*

Les élèves participeront à un exercice NOVI « nombreuses victimes » s'ils y sont invités comme les années précédentes.

L'exercice est sur la thématique de la prise en charge médicale lors d'une catastrophe. A cette occasion, divers moyens techniques européens sont déployés. Il s'agit de l'une des rares occasions que peuvent avoir nos apprenants de voir un tel déploiement de moyens.

- *ACTIONS DE FORMATION REALISEES EN COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES EXTERIEURS :*

L'Association pour le Don d'Organes et la Transplantation vient faire une sensibilisation auprès des élèves qui aboutit à un échange autour de la loi Léonetti.

- *HOPITAL DES NOUNOURS :*

Des élèves volontaires participent à l'hôpital des nounours organisé par la faculté de médecine de Marseille afin de faire découvrir à des enfants de maternelle et primaire des soins pédiatriques réalisés à l'hôpital.

3.4.4. Stages (cf. liste établissement d'accueil) :

Ils permettent l'acquisition de savoir-faire mis en lien avec la théorie apportée par l'Institut.

Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines ;
- Période B de 5 semaines ;
- Période C de 5 semaines ;
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions :

Mission 1 :

Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie

Mission 2 :

Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences

Mission 3 :

Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

Les stages cliniques sont organisés par l'IFAS en collaboration avec les structures d'accueil et le responsable pédagogique des stages de l'institut de formation.

Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

A l'arrivée en stage, le stagiaire a en sa possession les objectifs du stage élaborés à l'école et ses objectifs personnels formalisés dans son portfolio. Il est demandé aux élèves de réaliser un bilan de mi-stage avec le tuteur de stage et de le formaliser sur le portfolio.

Il est réalisé un suivi pédagogique individuel à l'issue des quinze premiers jours de chaque stage par téléphone débouchant ou non sur une visite sur le terrain.

A l'issue du stage, une feuille d'évaluation des compétences est remplie par l'équipe qui a encadré le stagiaire durant son stage, signée par l'ensemble des acteurs.

3.4.5. Suivi pédagogique :

L'établissement de formation encourage les formateurs à utiliser des outils créés et regroupés dans un dossier pédagogique individualisé professionnalisant.

Afin de permettre un suivi pédagogique de qualité, un dossier pédagogique individualisé professionnalisant regroupe différents outils utilisés par les formateurs et les élèves.

Ce dossier comprend :

- Des grilles d'auto évaluation sur lesquelles il est demandé à l'élève de retranscrire les difficultés rencontrées et de les analyser,
- Des entretiens pédagogiques formalisés et réguliers (2 individuels et 5 collectifs en groupe de référent) sur les ressentis, les difficultés, les nouvelles connaissances acquises,
- Des contrats pédagogiques élaborés en cas de difficultés, ou de manière systématique pour les élèves venant revalider des modules échoués,
- Un portfolio (que l'élève garde toute l'année) avec des grilles de suivi de la progression des compétences acquises, outil devant permettre à l'élève de visualiser son rythme de progression dans l'acquisition des compétences requises sur les terrains de stage (Référentiel d'activités et objectifs de stage),
- Un suivi pédagogique mi stage par téléphone ou mail pour les élèves n'ayant pas de difficultés ou sur le terrain de stage pour les élèves ayant des difficultés.

Chaque formateur aura en charge l'accompagnement d'un groupe d'apprenant constitué de 30 élèves (Cursus initiaux et Cursus partiels métiers ou en revalidation de module), pour 4 formateurs.

En tout début d'année scolaire, un regroupement des élèves suivis par un formateur référent est instauré afin d'échanger et de partager les ressentis et difficultés éventuelles en petit groupe de personnes et la préparation de départ en stage est intensifiée. Par la suite, des séances de régulation en retour de stage sont réalisées le 1^{er} jour du retour des élèves à l'Institut.

Au cours de la 1^{ière} semaine de formation, un suivi pédagogique individuel d'accueil est réalisé pour chaque élève par son formateur référent.

Un suivi pédagogique personnalisé des acquisitions des compétences en stage est instauré et transmis dans un livret de suivi par l'élève, sous la forme d'un portfolio et des grilles d'auto-évaluation qui lui permettent de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à sa disposition des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Un bilan de mi-formation (suivi pédagogique individualisé) est réalisé par le formateur référent de l'élève à partir de fin décembre 2021. Il a pour objectif de faire une évaluation de l'élève sur son savoir, son comportement professionnel afin de l'aider à progresser dans l'acquisition des compétences et des connaissances professionnelles, avec formalisation d'objectifs et de moyens précis. La synthèse de ce suivi pédagogique permet de dégager un diagnostic pédagogique individualisé à l'élève et d'élaborer avec lui un contrat pédagogique le cas échéant.

Un bilan de fin de formation est réalisé au cours du dernier mois d'enseignement et est plus orienté sur un accompagnement pédagogique centré sur la recherche d'emploi. Dans le cas des

élèves étant en échec au DEAS, ce suivi pédagogique est centré sur l'analyse de l'échec et les objectifs et moyens qui seront mis en place l'année suivante en revalidation.

Les stagiaires font une évaluation de leur année de formation à partir de questionnaires individuels à travailler seul avant l'entretien pédagogique avec le formateur référent.

D'autres entretiens de suivi pédagogiques peuvent être réalisés à n'importe quel moment de la formation à la demande du formateur référent ou de l'élève.

3.4.6. Élève en situation de handicap :

L'élève en situation de handicap est reçu par le référent handicap de **l'établissement à minima 3 fois durant sa formation** en entretien afin de faire le point sur le déroulement de sa formation, à l'Institut et en stage au regard de la mise en œuvre des aménagements proposés, des difficultés rencontrées et/ou de l'évolution des besoins. Un parcours personnalisé de formation (PPF) est alors mis en place. Ce P.P.F. est une réponse construite avec l'élève, les partenaires et les membres de l'équipe pédagogique pour sécuriser le parcours de formation dans les situations de handicap. C'est un contrat tripartite Élève/Référent Handicap/Direction de l'Institut. Il est élaboré avec l'accord de l'apprenant, sous la responsabilité du référent handicap qui en assure le suivi selon les modalités définies d'un commun accord avec les parties prenantes.

3.4.7. Évaluation de la satisfaction des élèves :

A l'issue de chaque module d'enseignement théorique et pratique à l'Institut, un questionnaire anonyme est soumis à chaque élève afin qu'il s'exprime sur les stratégies pédagogiques utilisées lors de ce module. Les résultats de ce questionnaire sont utilisés pour la construction des stratégies pédagogiques de l'année suivante ou la réévaluation de la stratégie pédagogique d'un module à venir.

En fin de formation, une enquête de satisfaction globale pour tous les apprenants de l'établissement (commune à l'IFAS, l'IFAP, IFSI et Classes Préparatoires) est réalisée (Vocaza).

Une régulation collective entre apprenants et formateurs est réalisée en milieu de formation. Elle a pour finalité, outre de renforcer les liens pédagogiques entre apprenants et formateurs, de permettre aux élèves de s'exprimer, d'être écouté et d'obtenir un retour collectif des formateurs. Ainsi, les élèves ont la possibilité de participer à la construction du dispositif pédagogique général et de construire du sens en se positionnant en tant qu'acteurs de leur formation.

3.5. Formation en alternance

La formation est composée d'une alternance d'enseignement théorique à l'Institut et d'enseignement pratique sur les lieux de stage sur la base de 35 heures par semaine. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

→Cf. Règlement Intérieur

3.6. Les absences

Les présences sont contrôlées :

- Soit par émargement sur le cahier d'appel (enseignement théorique au sein de l'Institut)
- Soit par fiche individuelle de suivi de présence en stage (stage).

Toute absence doit être signalée le jour même à l'Institut par téléphone auprès du formateur référent ou du secrétariat et au lieu de stage.

Tout congé maladie ou congé pour enfants malades doit être justifié par un certificat médical. Ce dernier doit être fourni à l'Institut de Formation dans les 48 heures.

Une franchise de 10 % de la formation, peut être accordée par le directeur pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux pratiques, des travaux dirigés et des stages. Au-delà de cette franchise, les heures non effectuées doivent faire l'objet d'une récupération.

Toute absence injustifiée, comme le prévoit le règlement intérieur fait l'objet d'un avertissement. Au bout de 2 avertissements, l'élève est présenté en Conseil de Discipline.

Cette récupération s'effectue :

- Si l'absence a eu lieu lors d'un cours : récupération à l'Institut
- Si l'absence a eu lieu lors d'un stage : récupération sur un terrain de stage.

3.7. Les vacances 2021 – 2022

Les périodes de vacances se répartissent comme suit :

- Du 20 décembre 2021 au 3 janvier 2022
- Du 18 avril au 22 avril 2022
- La formation se termine le 29 juillet 2022.

1. Dispositif prévisionnel d'évaluation cursus complet/cursus partiels :

Cf. annexe

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules de formation, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

- I. LE PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ELEVES 2021-2022
- II. LE DISPOSITIF D'EVALUATION (cf. ENT)
- III. LES ALTERNANCES (cf. ENT)
- IV. LES STRATEGIES PEDAGOGIQUES PAR MODULE (cf. ENT)
- V. LES TERRAINS DE STAGE FILIERE AIDE-SOIGNANTE
- VI. LISTE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS 2021-2022
- VII. LE LIVRET D'ACCUEIL DES ELEVES/ETUDIANTS (cf. ENT)
- VIII. LE REGLEMENT INTERIEUR (cf. ENT)
- IX. LE PORTFOLIO (cf. ENT)
- X. LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUT DE FORMATION (cf. ENT)